



Ville de PERNES

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14 MARS 2019 COMPTE-RENDU

Département du PAS-de-CALAIS

Arrondissement d'ARRAS

Canton de ST POL/TERNOISE

Étaient présents: M. OLIVIER Jean-Marie , Mmes AFANASJEW Pascale, JANSOONE Geneviève , MM. JOSSIE JÉRÔME, MAILLOT Maurice, TORCHY Jean-Louis (mandataire de Mme BERTHELOT Véronique), BLARINGHEM Gérard, CLODORE Philippe, DELECOURT Gérard, Mmes CHAIR Béatrice, GALLET Séverine, HEMERY Ludivine (arrivée à 19h08), PETERMANN Isabelle, M. DELERUE Jean, Mmes DE CIAN Michèle (arrivée à 19h15), RISBOURG Nadine.

Absente excusée : Mme BERTHELOT Véronique (procuration à M. TORCHY Jean-Louis).

Absentes: Mmes DEVIENNE Magalie, THELLIER Céline.

Secrétaire de séance: Mme PETERMANN Isabelle.

Séance ouverte à 19h00 sous la présidence de M. OLIVIER Jean-Marie, Maire.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du précédent compte-rendu (séance du 13 décembre 2018)

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2) Compte administratif 2018

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du compte administratif de la Commune.

Ce document budgétaire est identique au compte de gestion établi par la Trésorerie municipale.

M. le Maire apporte quelques précisions sur certains points du document.

-p.4 : vue d'ensemble

-p.11,12,13 : section de fonctionnement – détail des dépenses

-l.611 : remboursement d'avoirs trop perçus suite à une erreur de mandatement sur les factures de 2015 à 2017.

==> Arrivée de Mme HEMERY Ludivine (19h08)

-l.622 : carburant pour les véhicules de la Commune et les machines de TernoisCom (tonte et divers travaux : environ 1000 € en 2018).

-l.6135 : location de la boîte postale, d'un manitou, d'une benne à M. Prin pour l'évacuation des déchets rue du 8 mai (refacturation à M. Frammery), chargeuse pour le bois, guirlandes de Noël, un tapis pour l'école maternelle, un groupe électrogène (environ 1000 €) pour le concert de Frank Michaël.)

-l.61521 : prestations à TernoisCom pour l'élagage et l'abattage d'arbres rue des Prés et au plateau multisports, peinture à la salle des fêtes.

M. TORCHY précise que les travaux réalisés pour la Commune par les employés de TernoisCom sont facturés 9,88 € de l'heure tout compris, hors carburant.

-l.615232 : le 1er janvier 2017, TernoisCom a repris la compétence éclairage. L'entreprise Santerne demande 4 500 € pour 3 trimestres.

-ch.12 : M. le Maire fait remarquer que les salaires représentent 40% du budget. La moyenne pour les communes comparables à Pernes est de 43%. Une différence de 3% représente 14 000 €.

-l.6542 : une case du colombarium non payée par une famille pernoise qui, suite à un dossier de surendettement accepté, a eu toutes ses dettes éteintes.

==> Arrivée de Mme DE CIAN Michèle (19h15)

-l.66 : intérêts sur emprunts.

-l.67 : titres annulés.

-l.042 : dotation aux amortissements.

-p.14 et 15 : section de fonctionnement – détail des recettes

Les recettes ont été supérieures aux prévisions sauf pour certains postes.

-l.7022 : la vente de bois a été très fructueuse.

-l.7078 : entrées du concert de Noël de Frank Michaël.

-l.7083 : 7 inscriptions en moins et 2 chalets vides lors du marché de Noël.

-l.7088 : photocopies et publicités dans le bulletin municipal.

-ch.74 : aucun poste en baisse.

-l.752 : location du logement communal à M. Taffin.

-l.7588 : location salle des fêtes, prêt de matériel (chaises, tables), remboursement de sinistre.

-p.16 : section d'investissement – détail des dépenses

-l.21311 : salle des mariages.

-l.21312 : vestiaires de football.

- l.2138 : menuiseries du logement communal.
- l.21538 : honoraires payés à Ingéo pour le projet RD 916
- l.21578 : achat du brûleur thermique
- l.2183 : achat d'une agrafeuse électrique
- l.2188 : trottoirs rue de l'Eglise, rampe d'accès salle des fêtes
- l.2315 : gravillonnage rue de l'Eglise et rue de Blaringhem
- l.2318 : travaux école Dollet : rampe, clôture rigide, bande d'arrêt d'urgence, place pour handicapés
- l.16 : remboursement de l'emprunt en capital

Evolution des emprunts de 2014 à 2018 (tableau à l'écran) :

- en 2014 le remboursement annuel s'élevait à 236 419 €
- en 2018 le remboursement annuel s'élevait à 107 022 €

La dette diminue, elle est de 425 € par habitant (611 € en moyenne pour une commune comparable à Pernes).

M. le Maire souligne que la Commune a investi en 2018 près de 300 000 € sans faire d'emprunt.

-p.17 : section d'investissement – détail des recettes

- l.1322 : avance pour les travaux des vitraux de l'église
- l.1341 : subvention pour la réfection de la salle des mariages
- l.1342 : amendes de police pour feux tricolores
- l.10222 : TVA récupérée sur travaux
- l.10226 : taxe sur permis de construire

En 2018, la Commune a perçu 51 358,42 € de subventions, il en reste 66 309 € à percevoir.

M. le Maire souligne la très bonne opération réalisée pour la réfection des vestiaires de football : 46.772 € de subventions accordées pour 69 946 € TTC de travaux.

M. DELERUE, doyen d'âge, fait procéder au vote.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

3/ Compte de gestion 2018

Le compte de gestion de M. le Trésorier Municipal, pour le budget communal présente un excédent de clôture d'un montant de 93 859,31 €, réparti comme suit :

- excédent de fonctionnement	458 992,40 €
- déficit d'investissement	365 133,09 €
(résultat reporté 2017 : 242 406,97 €)	

Le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

4/ Affectation des résultats

Compte tenu du déficit de 365 133,09 €, des restes à réaliser en dépenses de 75 000 €, des restes à réaliser en recettes de 125 000 €, il ressort un besoin de financement de 315 133,09 €.

Il est proposé à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 315 133,09 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 143 859,31 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

M. le Maire déclare, à titre informatif, que la société Maisons et Cités rencontre des problèmes d'écoulement des eaux pluviales dans le terrain des Hauts d'Artois (en vente à 125 000 €), ce qui entraîne un surcoût dans leur estimation des travaux.

Accord à l'unanimité pour cette affectation des résultats.

5/ Aménagement des vestiaires foot : demande de subventions

La Commune souhaite réaliser des travaux de réhabilitation des vestiaires de l'école intercommunale de football, chemin du Forestel, devenus aujourd'hui inadaptés. Ce projet de restructuration et de mises aux normes de ces vestiaires s'inscrit dans le Contrat Territorial de Développement Durable 2019-2020-2021 entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Ternois.

A travers la contractualisation, la Commune entend :

- contribuer au bien-être des habitants de Pernes et de ses environs, en facilitant l'accès aux activités sportives par le soutien aux associations et l'amélioration de leurs conditions matérielles et d'intervention,
- maintenir et développer les actions et les équipements en faveur de la jeunesse.

Ce projet de travaux de réhabilitation qui s'élève à 194 231 € HT peut faire l'objet d'aides financières auprès de divers organismes (Etat (TEPCV), Département contractualisation, ligue Hauts de France, fonds d'aide au football amateur).

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour demander l'obtention des subventions auprès des organismes.

M. le Maire rappelle qu'une partie des menuiseries ont été changées (coût inclus dans les 194 231 €).

M. MAILLOT précise les travaux à venir :

- la petite salle de l'école Dollet sera aménagée en vestiaire : électricité, plomberie, carrelage, douches. La surface de la pièce est supérieure à 20 m², condition nécessaire à l'obtention de subventions.
- l'ancien vestiaire sera remis en état de même que le vestiaire des arbitres (toilettes).
- le local ballons sera conservé
- les machines à laver seront déplacées.

Les subventions attendues :

- 34 972 € (31%) de l'Etat
- 20 000 € de la ligue de football (maximum possible)

Accord à l'unanimité pour la demande de subventions aux organismes concernés.

6/ Travaux sur le monument aux morts : demande de subvention

Le monument aux morts étant en très mauvais état (photo à l'écran), un devis pour sa restauration a été demandé. Le montant des travaux s'élève à 12 050 €. Mme AFANASJEW déclare que les travaux consisteront à soulever le monument, terrasser pour refaire une dalle et le remonter.

L'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) peut subventionner la restauration des Monuments aux Morts. Sa participation financière est de 20% du coût total de l'opération, dans la limite de 1600 €. Compte tenu du montant des travaux, la Commune peut prétendre à une subvention de 1600 €.

Accord à l'unanimité pour la demande d'une subvention de 1600 € à l'ONAC.

7/ Informations et questions diverses

a) Opération ville propre

M. JOSSIEN indique que l'opération ville propre lancée tous les ans par la Région se déroulera cette année les 23 et 24 mars. La Commune pourrait participer à cette opération mais plutôt le premier week-end des vacances de printemps (6 ou 7 avril) afin que les enfants soient plus disponibles. Ils seront encadrés par des adultes.

b) Gravillonnage de la rue de l'église

Mme RISBOURG déclare que les gravillons ne tiennent pas et s'amassent dans les caniveaux. M. TORCHY précise que ce sont surtout les virages rue de Blaringhem et rue de l'église qui sont concernés. M. le Maire sollicitera l'entreprise Duffroy pour trouver une solution.

c) Projet de création d'un site internet

La société Koba civique qui travaille essentiellement avec les Collectivités Territoriales, a proposé une aide pour la création d'un site propre à la ville de Pernes. Mme KAJ expose les conditions :

- abonnement à 650 € HT soit 780 € TTC par an avec engagement de 3 ans
- frais d'activation de 500 € HT soit 600 € TTC uniquement la 1^{ère} année
- résiliation possible avant le terme des 3 ans

- la reconduction au terme des 3 ans n'est pas tacite. En cas de reconduction du contrat, la Commune ne sera redevable que de l'abonnement.

Mme KAJ précise à M. JOSSIEN que le site permet d'effectuer des démarches en ligne. M. JOSSIEN propose de reprendre l'adresse de l'ancien site car il possède toujours le code.

Accord à l'unanimité pour la création d'un site internet avec Koba civique.

d) Garage rue des Cours : droit de préemption

M. le Maire déclare avoir exercé le droit de préemption de la Commune avec TernoisCom pour un garage situé rue des Cours, derrière la mairie (photo à l'écran). Ce garage, propriété de M. Marotte, est à vendre à 10 000 € plus 1 900 € de frais. M. Gabriel Salmon est intéressé par cet achat, il dispose d'un recours de 2 mois au tribunal administratif.

M. le Maire affirme que la Commune est propriétaire d'un garage acheté en 2005 situé rue Labory, à côté de celui de Maître Olivier. Ce garage est difficile d'accès et nécessite des travaux estimés à 6 000 € pour la toiture et 2 000 € pour la porte. Maître Olivier propose d'acheter ce garage entre 4 000 € et 5 000 €.

Une délibération sera prise prochainement.

e) Conservatoire d'Espaces Naturels

Le 27 septembre 2018 une convention a été signée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels dont une antenne se situe à Lillers. Le but de ce partenariat est de protéger et mettre en valeur le site du bois Peuvrelle.

M. TORCHY déclare qu'une dame est venue récemment faire le point. Elle va refaire une étude sur la flore et la faune pour que les aménagements ne détruisent pas la nature et que le bois reste le déversoir de la Baloche et de la Clarence en cas de crues.

Selon le plan de gestion prévu, un diagnostic écologique et socio-économique sera fait en juillet-août 2019. Un calendrier des aménagements à faire par la Commune sera établi (fauche, débroussaillage, plantations,...). L'organisme est chargé de trouver les financements. Il organisera également des opérations avec les écoles, une journée est déjà prévue le 12 octobre prochain.

f) Reprise de concessions

Mme AFANASJEW rappelle qu'une procédure de reprise de 14 concessions inconnues a été entamée le 15 juin 2016. Après une première étape (constat d'abandon, affichages,...) qui se termine en juin prochain (délai légal de 3 ans), de nouvelles constatations seront faites sur les tombes et une délibération sera prise en conseil municipal. Des devis ont été demandés (démonter les monuments, enlever les déchets).

Par la suite, une procédure de reprise de concessions portant des noms connus sera effectuée.

En 2016 une convention a été signée avec une entreprise pour 9 places au colombarium. Le paiement se faisait au fur et à mesure des ventes. Cette convention arrivant à échéance en mars 2019, les 4 cases non vendues doivent être payées.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir un nouveau règlement de cimetière : remplacer les concessions perpétuelles en concessions de 30 ou 50 ans, définir les personnes autorisées à être enterrées à Pernes.

g) Travaux rue de saint-Pol

M. le Maire informe l'assemblée de la décision du Département de reporter les travaux de réfection de la RD 916 en avril 2020. L'appel d'offres sera lancé en décembre 2019.

De ce fait les travaux d'assainissement pourraient démarrer en juin au lieu d'octobre.

Ce report permet de libérer des fonds pour d'autres travaux : plateau multisports, monument, rideaux, défense incendie,...

h) Travaux effectués par TernoisCom

M. TORCHY rappelle que depuis 2 ans, la Commune confie des travaux à TernoisCom de décembre à mars. Ces travaux permettent la rénovation des bâtiments communaux à moindre coût (9,88 € de l'heure tout compris). Certains de ces travaux ne pourraient pas être effectués par la Commune qui ne dispose pas du matériel nécessaire (nacelle, broyeur,...).

Ainsi les arbres ont été élagués rue des Prés : les employés communaux n'ont eu que le bois (environ 40 stères) et les copeaux à ramasser. En janvier, toute la scène de la salle des fêtes a été recouverte de fibre de verre et mise en peinture noire, de la toile de verre a été posée dans le hall. Récemment, les locaux de la mairie ont été repeints (murs et portes) et un volet a été installé à la montée d'escalier.

M. TORCHY souligne la qualité du travail des ouvriers de TernoisCom.

i) Gare de Camblain

M. le Maire annonce qu'une réunion à laquelle il n'a pas été convié, a eu lieu avec la Communauté CABBALR et la Commune de Camblain. Il n'a donc aucune information.

Il déclare que Camblain a révisé son PLU (zone de La Ferté) : les terrains sont constructibles et un parc éolien est prévu.

M. le Maire remercie le personnel de la Commune pour l'animation vidéo (documents projetés à l'écran).

Séance levée à 20h32